

Informations Municipales

Avril 2021

Bonjour à toutes et à tous

Voilà déjà un an que nous sommes confrontés à une crise sanitaire qui a considérablement réduit nos libertés et nos contacts. Dans ce contexte particulier, je tiens à renouveler mon soutien à vos côtés. Malgré tout, la vie continue et nous essayons tous de reprendre le cours de nos activités.

Toute l'équipe municipale s'est mise au travail et je remercie vivement tous les conseillers qui sont à mes côtés pour leur investissement. Plusieurs informations sont à vous communiquer.

Nous avons eu l'opportunité d'acquérir la maison de Mme Poux située près de la place de la mairie. Cet achat viendra agrandir le patrimoine bâti de la commune et va nous permettre de réaliser plusieurs logements locatifs

Beaucoup d'entre vous m'ont adressé des retours très positifs concernant la mise en place d'une benne à déchets verts pour la saison estivale. De ce fait, ce projet est renouvelé cette année. Cependant, malgré plusieurs contacts avec le Sictom de Dole, celui-ci ne peut donner une date de livraison suite à un problème d'approvisionnement de bennes avec leur fournisseur.

Depuis le 1^{er} mars, vous avez pu rencontrer dans les rues d'Etrepigny notre nouvel employé communal. La commission chargée du personnel communal s'est réunie pour recevoir plusieurs candidats. A l'issue de

ces entretiens, le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur de Mr Franck Audic qui réunissait le plus de compétences pour ce poste.

Nous souhaitons une bonne retraite à Jean-Michel May.

Lors des travaux de réalisation de la station d'épuration en 1975, quelques propriétaires ont permis à la commune d'installer des tuyaux d'évacuation sur leur propre terrain. Avec le nouveau système mis en place, cette installation est devenue caduque, aussi il semble logique d'enlever les chambres qui sont dans les champs et de recouvrir de terre les trous effectués afin de remettre les propriétés dans leur état initial. J'en profite pour remercier vivement les propriétaires concernés qui ont bien voulu permettre ces installations et qui ont facilité les travaux à l'époque.

Durant l'hiver, nous avons pu constater quelques débordements à plusieurs reprises rue du moulin, dus à de fortes pluies. Force est de constater que le système ne fonctionne pas correctement. Aussi, j'ai demandé à Jura Nord, qui a repris la compétence assainissement, de bien vouloir intervenir rapidement pour trouver les causes de ce dysfonctionnement. La Communauté de Commune a mandaté DCI Environnement afin de réaliser des tests sur l'ensemble du village pour évaluer la quantité d'eau claire qui se retrouve anormalement dans les eaux usées. Ces tests sont pratiqués jour et nuit. Dans certains regards stratégiques, des appareils de mesure de débit ont été installés. Pour affiner les résultats, l'entreprise interviendra chez certains particuliers pour faire des tests à la fumée ou avec des colorants.

Les zones en assainissement unitaire ne sont pas concernées par ce dispositif.

Depuis plusieurs mois, nous constatons une perte sur notre réseau d'eau potable. L'agence de l'eau nous a interpellé sur le sujet et nous demande expressément d'effectuer des actions pour réduire au

maximum ces fuites qui constituent une perte économique, nuisent à la qualité du service rendu et ont des conséquences néfastes sur l'environnement.

Nous avons tout d'abord fait une recherche de fuites qui n'a pas donné de résultats probants.

Nous allons donc mettre en place un compteur au niveau de l'église qui permettra de différencier la consommation d'eau entre les habitants du haut du village et les habitants du bas du village, de Cinq Cens et du lotissement. Ainsi, nous pourrions étudier le ratio entre volume distribué et volume facturé et diriger nos recherches sur les fuites de façon plus ciblée.

Suite à la remarque de plusieurs d'entre vous qui s'interrogent, à juste titre, de l'augmentation du taux de la taxe foncière (celui-ci passe effectivement de 8.88% à 33.24%, voir le compte rendu du CM du 1^{er} avril) quelques précisions s'imposent.

En fait, cette hausse n'en est pas une. La différence de 24.36% correspond à la part du département qui est maintenant perçue par les communes pour être reversée à l'état. C'est donc une opération transparente pour les habitants.

Un chantier bénévole composé des membres du conseil municipal et de la commission bâtiments a remis en état le sentier qui mène à la Vierge en attendant la venue de l'entreprise qui va rénover le monument. Celle-ci devrait intervenir très prochainement.

Je voudrais vous parler d'un projet qui me tient à cœur. A la mairie, nous avons de nombreuses traces du passé de notre village à travers des écrits et j'aimerais enrichir ce patrimoine avec des photos. Je sais que beaucoup d'entre vous possèdent beaucoup de trésors photographiques et je vous demande, si vous êtes d'accord, de les apporter en mairie afin qu'on puisse les scanner et les archiver. Cela pourrait constituer une « bibliothèque à images » qui permettrait à nos enfants de mieux connaître l'histoire du village.

L'année 2020 et le début de l'année 2021 ont vu la disparition de plusieurs personnes qui habitaient le village depuis de très nombreuses années. J'ai une pensée particulière pour leurs familles et leur présente mes sincères condoléances.

Je souhaite également la bienvenue à tous les nouveaux arrivants.

Je ne doute pas que l'horizon s'éclaircisse et que nous puissions retrouver nos instants de convivialité qui nous manquent tant !

En attendant d'avoir rapidement le plaisir de retrouver ces moments partagés, continuez à prendre bien soin de vous.

Laurent Chenu.



Informations CCAS

L'équipe du CCAS s'est réunie dernièrement et tient à souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux arrivants.

Les missions du CCAS sont de favoriser le lien social avec, et, entre les habitants ; mais aussi accompagner et aider les personnes de tout âge qui en ont besoin et soutenir les familles.

C'est pourquoi, des membres du CCAS se rendent au domicile des nouveaux arrivants, pour se présenter, et vous proposent leur service de conseil et d'aide sociale, sanitaire, administrative, voire financière suivant les situations rencontrées.

Surtout en ce temps de crise sanitaire, les besoins peuvent être multiples ; et ils œuvrent pour favoriser par exemple, l'accès aux vaccinations contre le COVID, y compris pour les personnes à

domicile qui ne peuvent pas se déplacer. Ils vous rappellent qu'il faut demander à votre médecin traitant quel vaccin il vous conseille, et soit, le médecin peut vous vacciner lui-même, soit vous pouvez appeler le centre de vaccination au numéro : 03.84.86.86.00 de 9h à 17 h ; ou vous inscrire sur Doctolib:

<http://www.doctolib.fr/vaccination-covid-19/jura>.

Si vous avez des difficultés pour le faire, n'hésitez pas à contacter les membres du CCAS.

Une plaquette est en cours d'élaboration avec les numéros des membres du CCAS et sera prochainement à votre disposition.

Le CCAS vous propose également des masques aux normes AFNOR que vous pouvez demander aux membres du CCAS : MICHAUD Christine, CHENU Laurent, PIZARD Chantal, DUSTOUR Peggy, ANTZENBERGER Corinne, BREGAND Pina, CHENKIR Rachid.

En ces temps difficiles, les possibilités pour se rencontrer sont réduites, mais ils peuvent en prenant les précautions sanitaires, venir vous rencontrer ou échanger par téléphone.

Ils remercient également, les personnes de plus de 75 ans qui ont accepté de remplir le questionnaire sur "Bien vieillir au sein de la Communauté de Communes Jura Nord", étude qui servira à améliorer les propositions de service pour répondre aux besoins des personnes âgées et respecter leurs désirs, pour justement bien vieillir dans notre communauté de communes Jura Nord.

Et ils se préparent bien sûr à organiser des temps de rencontre, petit clin d'œil en passant, pour se dire qu'on est ensemble malgré tout. Par exemple, pour distribuer un petit brin de muguet au 1er mai pour les personnes âgées ... ! Ils espèrent également pouvoir organiser en fin d'année, à nouveau le traditionnel repas inter-générationnel du 11 novembre.

En attendant, prenez bien soin de vous et l'équipe du CCAS se tient à votre disposition pour tout renseignement.

Christine Michaud.

Site internet

Le site internet de notre commune « etrepigney.fr » se remet petit à petit en route, il a pour but de vous tenir informé des différentes actions et actualités de la commune. Vous pouvez notamment y retrouver **les comptes rendus de Conseil municipaux**, des informations sur la commune tant sur son histoire que sur son fonctionnement, des informations sur ses diverses et nombreuses associations, sur son école ainsi que la possibilité de réserver la salle des fêtes directement sur une page dédiée.

Ce site n'est pas figé, il ne demande qu'à être enrichi ! A ce titre n'hésitez pas à nous proposer vos idées sur les informations que vous souhaiteriez trouver sur celui-ci.

Un formulaire « Écrivez-nous » est à votre disposition sur la page d'accueil. Toutes les personnes qui souhaitent recevoir les comptes rendus par mail peuvent donner leur adresse internet via cet onglet. N'hésitez pas !

Dernièrement une page Facebook a vu le jour : Commune d'Etrepigney

Si vous n'avez pas de compte Facebook, pas de panique ! Un encart sur la page d'accueil du site vous permet de visualiser les dernières actualités de la page Facebook.

Vous avez un compte ? Alors n'hésitez pas à vous abonner !

Alexandre Balloch



Commission bâtiments et sécurité

La commission bâtiments et sécurité s'est réunie.

Dans un premier temps il a été évoqué les questions de sécurité dans le village. Il est constaté que les problèmes de vitesse restent récurrents dans les rues du village et en particulier dans la rue de la Chirelle et la rue de Chaux et ce, malgré la présence de chicanes et de ralentisseurs aux différentes entrées du village.

Plusieurs solutions ont été évoquées : feux tricolores, ralentisseurs, chicanes, radar pédagogique.... Nous sommes actuellement dans l'attente de devis pour trouver le meilleur compromis entre le coût et l'efficacité.

Une amélioration du carrefour devant le musée est à l'étude avec éventuellement pose d'un stop et matérialisation du carrefour.

Une réflexion est également engagée pour la remise en double sens de la rue Fardée afin de réduire le passage des voitures rue de la Chirelle et rue des Maréchaux.

En ce qui concerne le lotissement, suite au dernier bulletin où il était question de mettre un stop, la mairie a reçu un courrier de plusieurs riverains qui se déclarent contre ce panneau.

Dans un premier temps et pour couper court à ce sujet, une zone « 30 » va être instaurée au Val Fleuri ; si celle-ci ne suffit pas à faire respecter les limitations de vitesse, le maire s'en tiendra à la préconisation du responsable de la sécurité routière du département et le panneau stop sera installé.

Il a été demandé également la pose de miroirs pour améliorer la visibilité dans le virage rue de la poterie et dans celui devant l'école.

En ce qui concerne les bâtiments, la mairie informe les membres de la commission de l'acquisition de la maison de Mme Poux Fernande pour la somme de 50 000€. Une première étude de faisabilité technique et financière a été réalisée en interne afin de se positionner sur l'opportunité du projet et de sa rentabilité.

Le projet consisterait à démolir la partie habitation existante afin de libérer un visuel au niveau des rues de l'Eglise et des Maréchaux permettant de sécuriser l'intersection et dans un second temps de créer un espace public aménagé et des places de stationnements pour les futurs logements. Puis de créer dans l'espace actuel "grange", 3 logements pour une surface habitable d'environ 195 m².

Rien n'est encore acté et ce projet reste à l'étude pour l'année 2022. Les travaux ne débuteraient qu'en 2023.

L'idée d'une bibliothèque en plein air à la disposition des habitants et en libre service a été évoquée mais il faut encore réfléchir pour concrétiser le projet.

Laurent Chenu et Chantal Pizard.

Commission fleurissement

Comme les autres années, le fleurissement des fontaines aura lieu le dimanche 9 mai. Toutes les personnes volontaires qui souhaitent participer seront les bienvenues. Cette année, une habitante du village compétente dans les espaces verts s'est proposée pour la composition des différents massifs. Nous la remercions pour son intervention.

Des décorations de Pâques ont été réalisées par un bénévole et peints par les enfants de l'école. Merci à eux.

Cette année, il a été décidé à l'unanimité de mettre en pose le concours des maisons fleuries pour réfléchir à une nouvelle version. Nous adressons néanmoins tous nos remerciements aux habitants qui, chaque année, par leurs jardins, leurs cours, leurs fenêtres et leurs balcons ornés de fleurs, participent à l'embellissement de la commune.

Jessica Heiniger

Infos diverses

Ouverture du secrétariat de mairie

- Le lundi de 10h à 12h et de de 13h à 18h
- Le vendredi de 10h à 12h et de 13h à 16h

Horaires de la déchetterie :

Horaires d'été Du 26/03 au 14/10	MATIN	APRES MIDI	Horaires d'Hiver Du 15/10 au 25/03	MATIN	APRES MIDI
Mardi	9h15- 11h45	13h30-17h30	Mardi		14h00-16h45
Mercredi	9h00-11h45	13h30-17h30	Mercredi		14h00-16h45
Jeudi	9h00-11h45	13h30-17h30	Jeudi		14h00-16h45
Vendredi	9h00-11h45	13h30-17h30	Vendredi	9h30-11h45	14h00-16h45
Samedi	9h00-11h45	13h30-17h30	Samedi	9h30-11h45	14h00-16h45

Rappel : responsabilité des riverains

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées de manière à ce qu'elles ne gênent pas le passage des piétons et ne cachent pas les panneaux de signalisation.

Les distances à respecter sont les suivantes :

- Plantations de plus de 2m de hauteur : distance d'au moins 2m de la limite séparative
- Plantations de moins e 1m : distance fixée à 0,50m de la limite séparative.

Les plantations doivent être taillées régulièrement afin de ne pas gêner et préserver la visibilité. Ces interventions au frais des propriétaires riverains s'appliquent à toutes les voies communales ou départementales mais aussi aux chemins ruraux et à toutes les voies privées ouvertes à la circulation générale.

La loi donne au maire la possibilité de faire élaguer les plantations gênantes, aux frais du propriétaire négligent.

Pollution

Nous vous rappelons qu'il est interdit de jeter les lingettes dans les toilettes. Celles-ci ne sont pas dégradables et risquent d'endommager les systèmes d'évacuation. La seule solution est de les mettre à la poubelle.

L'employé communal a nettoyé les abords des bacs à verre et à papier vers « l'alambic ». Nous avons constaté plusieurs fois la dépose d'objets qui n'avaient rien à faire à cet endroit.

Pour rappel, les dépôts sauvages de déchets au pied des conteneurs à verre ou de collecte d'ordures ménagères sont interdits et passibles de sanctions.

Nuisances sonores

Là encore, c'est l'action individuelle de tous qui permet d'améliorer la vie en collectivité. Le respect de certaines règles permet d'éviter les nuisances et les conflits.

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne peuvent être effectués que

- Les jours de la semaine de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 20h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Nous rappelons également aux propriétaires de chiens qu'ils doivent faire preuve de la plus grande vigilance pour éviter qu'ils ne s'échappent ou divaguent sur la voie publique. En effet, même s'ils ne sont pas agressifs ou dangereux, ils peuvent par leur seule présence sans surveillance inquiéter des enfants ou des promeneurs

Les aboiements des chiens dès lors qu'ils troublent anormalement le voisinage par leur intensité, leur caractère répétitif ou leur durée dans le temps, sont juridiquement considérés comme des nuisances domestiques.

Carnet du jour

Naissances Marion Fernandez née le 01/02/2020

Adam Piller Chenkir né le 24/03/2020

Alyaa Matjinouche née le 08/05/2020

Will Guillaume né le 18/08/2020

Charly Bedin né le 26/09/2020

Lyna Quenillet née le 03/10/2020

Rita Ravier née le 12/11/2020



Mariage Jessica Heiniger et Nicolas Magnin
Le 19/09/2020



Décès Noëlle Bouvier le 15/02/2020

Albert Duraquet le 11/05/2020

Fernande Poux le 13/05/2020

Monique Mourolin le 06/08/2020

Bernadette Plumet le 11/10/2020

Myriam Sauvrezy le 01/12/2020

Noël Duraquet le 06/01/2021

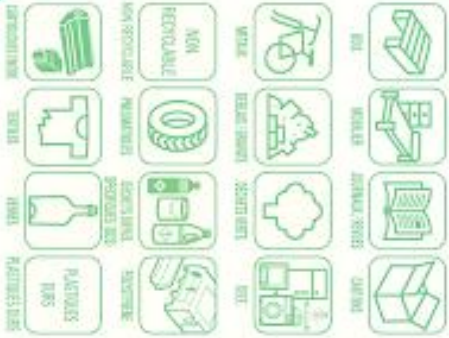


Nous rappelons également les décès de Mme Mireille Goutheret et de Mme Josette Curie qui ont longuement vécu à Etrepigny.

mémo Tri

DÉCHÈTERIE

Déchets acceptés



LE RETOURN AU FOURNISSEUR

Les lampes et petits appareils électroniques, les piles
→ en point de dépôt des grandes surfaces
Les médicaments périmés ou non utilisés
→ à déposer chez votre pharmacien



LE COMPOSTAGE

Si vous en avez la possibilité, pensez à composter vos déchets organiques : épaves et fruits et légumes pourris, marc de café avec filtre, déchets de jardin...



Les DÉCHETS SPECIAUX des particuliers (hors véhicules) à déposer à l'Accueil A l'heure à l'accueil

Soit plus de 4000 véhicules, contactez le GESTIONNAIRE



LE DON

Donner à une association ou sur internet avant de jeter
→ domone.org

STOP PUB

A déposer sur la boîte aux lettres.
Disponibles dans le plupart des mairies et au Sédum.



mémo Tri

EMBALLAGES RECYCLABLES

Emballages métalliques
Cartonnettes
Bouteilles, bidons, flacons, plastique
Contour de pack d'eau et de lait,
sacs plastique de fruits et légumes



EN SAC
→ Tous les autres emballages plastiques



CONTENEUR A VERRE

Emballages en verre, pots, bocaux et bouteilles



LES INTERDITS
→ Produits, sacs de sacs, flacons, produits, verre

CONTENEUR A PAPIER

Journaux, magazines, revues, papier de bureau, enveloppes, cahiers, feuilles...



LES INTERDITS
→ Papiers cartons, papier d'emballage, cartons, Air pollution

CONTENEUR A TEXTILE

Saville, linge de maison, Chaussures (même par une)



LES INTERDITS
→ Ce qui est souillé par le sang, moule

DÉCHETS NON RECYCLES

Déchets divers, non recyclés
Pots, boucheries, plastique, billetterie, bouteille polystyrène
Verre de table en petite quantité



LE TOIT EN SAC

